



Vol. 67

Lévis — Juillet-Août-Septembre 1961

No 3

No 715

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

ORGANE DU BUREAU DES ARCHIVES
DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC



DIRECTEUR
ANTOINE ROY

575
888
641



LE BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES

Prix de l'abonnement: \$5.00 par année

DIRECTION ET ADMINISTRATION

2050, Saint-Cyrille Ouest,

QUÉBEC

SOMMAIRE

Juillet-Août-Septembre

1961

	Pages
JEAN-JACQUES LEFEBVRE. — Le capitaine J.-B. Roussel (1737-1784)	91
ROBERT-LIONEL SEGUIN. — La grange octogonale.....	93
FERNAND LEFEBVRE. — La fabrication du pain au Canada.....	99
JACQUES ROUSSEAU et D.B. QUINN. — Hakluyt Et Le Mot "Es- quimaux"	105
JEAN-ERIC LABIGNETTE. — Les drapeaux de l'infanterie française en Nouvelle France pendant la guerre de Sept Ans.....	109

F
5575
R888
1961

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. 67

Lévis — Juillet-Août-Septembre 1961

No 3

Le capitaine J.-B. Roussel
(fl. 1737-1784)

Son beau-père, J.-B. Roussel, né à Québec en 1737, fils de François R., marchand, et de Madeleine Gauvreau, et petit-fils du chirurgien Timothée Roussel, dont le docteur Joseph Ahern, dans ses *Notes pour servir à l'histoire de la médecine...* a relaté les innombrables procès, était venu épouser, à Longueuil, en février 1765, Catherine Briquet-Lefebvre, née en 1746, fille de Louis Briquet-Lefebvre, l'un des suppôts de Bigot aux dernières années de la Nouvelle-France.

Sa première femme, Catherine Briquet, décédée en 1772, fut inhumée dans la crypte de l'église de Longueuil. Il en avait eu un fils, Joseph, marié à Longueuil en 1794, à Louise Truchon-Léveillé, et qui vivait encore lors du mariage de son propre fils, Etienne, célébré à Notre-Dame de Montréal, en 1822, avec Mary Gibson.

A ce premier mariage [1765], J.-B. Roussel était négociant à Berthier. Il avait transporté son négoce à Longueuil lors de son convol, à Varennes, en 1773, avec Marie-Anne Soumande¹. Il y fut également l'un des premiers capitaines de milice, commissionné à ce titre pendant les événements de 1774-1776.

Il est décédé en lieux présentement inconnus entre 1784 et 1794.

Sa deuxième femme, M.-A. Soumande, fut également inhumée (1783) dans la crypte de l'église de Longueuil.

Quant au député élu dans Effingham en 1827, il avait bel et bien alors 62 ans, et non 18. Son oncle, le grand Papineau, dans l'une de ses lettres, récemment recueillies dans le RAPPORT DE L'ARCHIVISTE, fait allusion à son âge avancé.



Il avait 67 ans quand il s'éteignit (du choléra?), à Saint-Martin, le 22 juin 1832. Il fut inhumé dans l'église de la paroisse comme, 60 ans plus tard, devait l'être son fils, le notaire².

Consignons que c'est à Montréal, en 1843, que le mariage de ce dernier, André-Benjamin, avait été célébré. Sa femme, Eugénie Provencher, décédée [1854] prématurément dans la trentaine, trouva sa sépulture dans la crypte de l'église de Saint-Martin.

La lignée masculine d'André Papineau, le député de 1827, et d'André-Benjamin Papineau, notaire pendant près de soixante-ans à l'Ile-Jésus, s'est éteinte avec le fils de ce dernier, l'abbé Adrien Papineau (1845-1880), décédé jeune, comme sa mère, alors qu'il était professeur au Séminaire de Québec.

La descendance d'André Papineau et de Marie-Anne Roussel s'est continuée par les femmes et Aegidius Fauteux l'a partiellement suivie en sa biographie du docteur Thomas Boutillier, dans *PATRIOTES*, précité, p. 138.

Ajoutons du côté Prévost que du mariage de sa fille, Fleury-Louise Papineau, et de Narcisse Prévost naquirent, à Saint-Martin, entre autres: *Narcisse* (1833-1849); *Antoine* (1837-1865), engagé dans la cavalerie américaine pendant la guerre de Sécession et mort à la guerre; *Martin*, né en 1842; *Irénée*, né en 1844, et *Urgèle*, né en 1847, qui s'établirent dans l'Ouest américain, et une fille, *Eugénie* (1849-1914) née à Saint-Martin, décédée à Québec, mariée à Saint-Martin, a) en 1872, à *Noé-Eusèbe Pratte* (1847-1876), médecin, de Saint-Martin; b) à *Gabriel-Alphonse Benoît* (1842-1910) né et décédé à Québec, avocat, officier au Ministère de la Milice, Ottawa, et lieutenant-colonel d'Etat major dont, entre autres, une fille, *Alma* (1869-1936) mariée à sir Georges Garneau, de Québec, et un fils, *Paul-Soumande Benoît*, né à Ottawa en 1884, officier de génie, qui fut commandant du district militaire de Québec et pris sa retraite avec la qualité de major général³.

Le troisième jour d'avril mil six cent quatre vingt seize, ont été Enterrez quatre Iroquois de la Nation des onnontaguez dans le Cimetiere de cette paroisse Lesq'ls avant qu'on les fit bruler avoient receû Le St. baptesme, au moins trois. Le quatrieme qui avoit été baptisé En son pais se confessa tesmoins presque toute la Ville qui accourut pour les veoir brüler.

Signé M. CAILLE

faisant Les fonctions curiales³

Jean-Jacques LEFEBVRE



La grange octogonale

L'architecture des bâtiments ruraux est des plus variée à travers tout le pays de Québec. Certains types sont purement régionaux, telles les bâtisses à encorbellement du comté de Charlevoix. Si l'influence française est nettement prépondérante aux XVII^e et XVIII^e siècles, les charpentiers et les habitants du XIX^e siècle s'inspirent souvent, par contre, des techniques et modes américains. Cet apport se fait particulièrement sentir dans le secteur québécois, avec la grande-étable à deux planchers et la grange octogonale.

Cette dernière est remarquable, tant par son originalité que par ses principes architecturaux. Le cheptel loge au rez-de-chaussée; les bêtes à cornes occupent le centre, alors que les chevaux et les oiseaux de basse-cour sont gardés à chaque extrémité. Le fenil, l'aire ou "batterie" et les "tasseries" (où sont pareillement engrangées les gerbes et la paille) sont à l'étage supérieur, auquel on accède par un ponceau de madriers et une rampe de terre et de pierres.

D'où vient ce genre de bâtiment? Vers 1830, l'agriculture américaine est en pleine période de transformation. Les fermiers de l'Est, désireux d'y apporter des innovations de toutes sortes, décident d'ériger des granges circulaires ou plutôt octogonales, prétextant qu'il en coûte moins pour élever les murs de celles-ci que pour ceux de constructions rectangulaires. On allègue, qu'à même périmètre, une circonférence enclose une plus grande surface qu'un quadrilatère. Eric Sloane écrit, à ce propos:¹

"What the barn lost by way of carpentry in its trip westward, it make up off in simplicity and size. As delightful as the eastern barn is by being a part of the landscape, the western barn is impressive by breaking away from the flatness. Sudden, massive, like a ship at sea, the western barn is distinctive. The flat country became a proving ground for many new ideas in barn-building. In the middle of the nineteenth century, the rich farmers of the East were inspired by the American's gift for invention; the West was new so why not move westward go whole hog, and try one's hand at new barn designing? One of the more radical ideas to come out of that age was the round barn which is still being tried out today. The famed octagon house of 1850 was preceded by the octagon and circular barn of 1830. Designed at a time when the farmer had risen his fastest in the national scene, many things were being done to modernize the farm and make farming easier. Planned on the theory

¹ Eric Sloane, *American Barns & Covered Bridges* (New York, 1954), 76-77.

that a circle encloses the maximum amount of floorspace with a minimum of wall, the idea was good but the proof was poor. Hay storage required complicated devices for loading, and the pie-shaped stalls would have been best only for a pie-shaped barn and the risk of endangering the whole structure by one weak bit of engineering made of the round barns experiments that failed. The idea caught on, however, as a new way of building houses and around 1848, Orson S. Fowler presented the octagon house as a solution for all those who wanted to get away from the conventional rectangular form. It made a better house than it did a barn because it gave more windows space for each room and it provided a thousand pie-shaped closets and spaces for water tanks and gadgets".

A quelle époque a-t-on "importé" la grange octogonale sur les bords du Saint-Laurent? Vers 1880, E. W. Stewart, du comté d'Erié, à New York, publie de nouveaux plans de bâtiment circulaire dans le *Rural Affairs*². L'initiative intéresse plusieurs fermiers d'outre frontière, qui communiquent avec Stewart pour obtenir des renseignements supplémentaires. Ce dernier semble fort satisfait de ces sortes de granges. De trente à quarante d'entre elles auraient même été construites à travers les Etats-Unis. C'est ainsi qu'on en compterait cinq en Pennsylvanie, trois dans l'Indiana, quatre ou cinq aux Illinois, deux au Minnesota et plusieurs autres dans le Kentucky³.

Il n'en faut pas davantage pour éveiller la curiosité des canadiens-français. En février 1885, une publication agricole de Montréal propose la construction de bâtiments octogonaux aux cultivateurs québécois⁴. Cette architecture nouvelle serait avantageuse à plusieurs points de vue. Citons une économie dans la construction des divisions intérieures et des murs extérieurs, ainsi que l'absence de pannes⁵. Par ailleurs, la charpente est plus solide, bien que n'ayant pas de liens. Enfin, il n'y aurait aucune obstruction au-dessus des grandes poutres, de sorte qu'on peut y faire passer une fourche à cheval en tous sens⁶. Le prototype alors suggéré mesure quatre-vingts pieds de diamètre. Cette surface équiva-

² *Le Journal d'Agriculture illustre*, Montréal, février 1885, Vol. VIII, no 2, 26.

³ Loc. cit.

⁴ Loc. cit.

⁵ Pièce de bois de six, ou sept pouces en carré, entre deux fermes, ou jambes de force, & entre le faite & l'entablement, sur laquelle posent les deux bouts de chevrons qui ne pourroient pas être assez forts pour soutenir les lattes. Les pannes sont de même grosseur que les faites & soufaites de sept pouces, & sont peuplées de chevrons espacés de quatre à la latte brandis, & chevillez sur la panne" (Cf. Antoine Furetière, *Dictionnaire/ universel/ Contenant generalement tous les/ mots françois/ tant vieux que modernes, & les Termes des/ sciences et des arts,* etc., (3 vol., A La Haye et a Rotterdam, 1701), III.

⁶ Cette opinion est contredite, en 1961, par monsieur Oscar Plante, de Saint-Pierre, île d'Orléans.

drait à celle d'une grange oblongue de 108 pieds de longueur par 50 pieds de largeur. En adoptant la forme octogonale, on sauve quelque cinquante pieds de murs extérieurs ⁷.

Mais l'habitant canadien, d'esprit traditionaliste, s'en tient généralement à l'architecture conventionnelle. Néanmoins, la grange octogonale a des adeptes. En juin 1887, l'un d'eux demande ainsi conseil à Edouard-A. Barnard, le grand apôtre du terroir : ⁸

"Je voudrais, dit-il, placer une vingtaine de bêtes à cornes de tous les âges. J'aimerais à avoir les carrés à grain et à foin de chaque côté de la "batterie". A la place de l'écurie, je voudrais mettre une remise à voiture et au-dessus ce serait un carré pour l'avoine battue. J'ai déjà parlé à un ouvrier de la grange octogone. Il m'a dit que ce plan était plutôt pour les grandes fermes, et qu'il pensait qu'il faudrait une charpente très compliquée au dedans, ce qui n'est pas probable par la description que vous en donnez sur le Journal..."

Pour sa part, le destinataire de la lettre ne s'oppose pas à ce type de bâtiment. En tout cas, il en expose franchement les avantages et les désavantages. A son avis, cette grange offre :

- 1) une plus grande solidité et une meilleure résistance au vent ;
- 2) une réduction de la surface des murs extérieurs ;
- 3) plus de facilité pour engranger les fourrages, sans avoir à déplacer la fourche à cheval ;
- 4) le battage des grains peut se faire au centre ;
- 5) l'ouverture du haut en bas, pratiquée au centre, sert à descendre et monter les fourrages, ainsi qu'à la ventilation.

Il y a également des inconvénients. Le principal consiste dans la perte de bois lors du découpage des pièces de construction, surtout pour la couverture et les planchers. Enfin, on peut difficilement utiliser certains coins de la grange circulaire, notamment dans les étables. Par ailleurs, le toit du modèle américain est souvent creuvé de lucarnes. Barnard voudrait les éliminer, prétendant qu'elles sont "inutiles et de pur ornement" ⁹. "Une grange de 60' de diamètre, poursuit-il, aurait à peu près 25' de côté" ¹⁰.

Ce dernier s'en remet cependant à l'avis d'un expert. Le 7 juin de la même année, Barnard consulte Joseph Dérôme, ingénieur au département de l'Agriculture. Celui-ci, lui-même cultivateur et architecte, ne

⁷ *Le Journal d'Agriculture illustré*, op. cit., 26.

⁸ *Ibid.*, Vol. X, no 6, Montréal, juin 1887, 92.

⁹ *Loc. cit.*

¹⁰ *Loc. cit.*

prise guère cette forme nouvelle de construction. Écoutons-le préciser, à ce sujet :¹¹

“Je dois vous dire, qu’une construction octogone est plus coûteuse qu’une carrée. Un bâtiment carré donne plus de superficie que toute autre forme, et cette forme est la moins coûteuse. Dans une construction octogone, il y a beaucoup de perte de bois, et les toitures sont plus coûteuses et plus difficiles à entretenir étanches, par suite des arrêtes. La charpente peut se faire de différentes manières pour votre bâtiment octogone. Si les planchers servent à lier les pans entre eux, les fermes peuvent être faites de manières à se passer de poteaux au centre, mais pour cela il faut des tirants pour éviter l’écartement des pans. Il est toujours avantageux de lier les pans par le plancher”.

A vrai dire, la grange octogonale n’a jamais connu une grande popularité au Québec. On en a construit quelques-unes, de 1890 à 1910¹². Mais ce genre de bâtiment est graduellement abandonné après 1900. Plus récemment, un auteur a tenté de justifier ainsi ce mode d’architecture : “pour augmenter la capacité de la grange, précise-t-il, on a utilisé parfois une forme octogonale qu’on trouve assez abondante autour de Sainte-Anne-de-la-Pocatière”¹³. Précisons que les quelques cultivateurs, qui possèdent encore un bâtiment du genre, ne favorisent pas ce mode de construction. “C’est mon père ou mon grand-père, ont-ils coutume de dire, qui a érigé cette grange, et si j’avais à la reconstruire, je ne la ferai plus ainsi. Ce n’est pas pratique”. Si on leur demande le lieu d’origine de cette architecture, ils reprennent, presque invariablement : “Cela vient du sud”. Voilà qui corrobore la tradition voulant que ce type de bâtisse soit d’apport américain.

Certaines opinions de Barnard sont contredites par d’actuels propriétaires de granges circulaires. En septembre 1961, monsieur Oscar Plante, de Saint-Pierre, île d’Orléans, prétend que l’on peut difficilement employer une “grande fourche”¹⁴ dans une bâtisse du genre. D’autre part, les pertes d’espaces seraient nombreuses. Enfin, la forme circulaire s’adapte mal à la garde des animaux. Les insulaires ne paraissent pas trop priser le bâtiment octogonal, car celui de monsieur Plante est présentement le seul sur l’île. Il a été construit vers 1900, par Pierre Plante, le père de notre informateur, qui se serait inspiré des constructions rurales de Montmagny¹⁵.

¹¹ Loc. cit.

¹² La grange octogonale de monsieur Albert Deschênes, à Saint-Roch-des-Aulnaies, a été érigée en 1904.

¹³ Pierre Deffontaines, *L’homme et l’hiver au Canada* (Paris, 1957), 66.

¹⁴ Il s’agit d’une fourche, glissant sur une lisse, accrochée au faite de la grange, et actionnée par un câble tiré par un cheval ou un tracteur.

¹⁵ Communication de monsieur Oscar Plante, Saint-Pierre, île d’Orléans.

Cette architecture aurait pareillement tenté quelques cultivateurs de l'Estrie. Vers 1930, selon monsieur G.-E. Lecompte, il se trouvait quelques modèles du genre à Dunham (Missisquoi) et à Knowlton (Brome)¹⁶. Il y en aurait un autre, vers le même temps, aux environs de Chambly¹⁷.

A tout événement, il ne reste qu'une douzaine de granges octogonales au Québec. La plupart d'entre elles se dressent sur le littoral du fleuve, de Saint-Antoine-de-Tilly à Kamouraska. Au nord, cette zone s'étend jusqu'à l'île d'Orléans.

<i>Endroits</i>	<i>Propriétaires</i>	<i>Bâtiments</i>
Saint-Antoine-de-Tilly	(inconnu)	1
Saint-Charles (Bellechasse)	(inconnu)	1
Saint-Michel (Bellechasse)	Patrice Côté	1
Saint-Michel (Bellechasse)	Patrice Ranch	1
Saint-Nicolas (Lévis)	Lucien Aubin	1
Saint-Pierre (île d'Orléans)	Oscar Plante	1
Saint-Roch-des-Aulnaies	Albert Deschênes	1
Saint-Vallier (Bellechasse)	(inconnus)	2
		9

Ce mode d'architecture rurale est en voie de complète disparition au Québec. Des mesures devraient être prises pour conserver un ou deux bâtiments du genre, même s'ils ne sont pas d'inspiration strictement canadienne.

Robert-Lionel SEGUIN.

¹⁶ Communication de monsieur G.-E. Lecompte, Bibliothèque Saint-Sulpice, Montréal.

¹⁷ Communication de monsieur Ovide Voghel, ancien cultivateur de Saint-Marc-sur-Richelieu.



Jean Bruchési

“TÉMOIGNAGES D’HIER”

par

Jean BRUCHÉSI

Nous ne sommes pas un peuple sans histoire, comme le prétendent les dignes successeurs de Durham ! La virulente agressivité des adversaires acharnés de nos valeurs historiques les plus sûres suffirait d'ailleurs à témoigner en faveur d'un passé glorieux. Un livre comme celui de Son Excellence Jean Bruchési, que vient de publier Fides, constitue toutefois un document d'un singulier à-propos. L'auteur ne dit-il pas dans son ouvrage que « le parfait historien est peut-être celui qui cherche dans le temps, des réponses aux questions de son temps » ?

A quel travail de moine s'est astreint l'historien-écrivain pour faire revivre un moment, au bénéfice de ses lecteurs, les nobles personnages dont il a choisi d'analyser la vie et les œuvres ! Un petit détail de rien du tout ajoute quelquefois beaucoup à la gloire d'un homme et l'on devine qu'il a fallu souvent de longues et patientes recherches de la

part de l'auteur, pour découvrir ce simple mais précieux détail.

Mgr Bruchési — et cela se comprend — constitue la figure dominante de ces études de personnages laissés dans l'ombre par la grande histoire. On le voit évoluer au milieu d'une pléiade de nos gloires nationales, toujours fidèle à lui-même, du début de son sacerdoce à la fin de sa longue et belle vie: simple, enjoué, gardien vigilant de sa petite patrie spirituelle.

« Témoignages d'hier » trouvera d'attentifs lecteurs en la personne des étudiants, des professeurs, de ceux qui, par un besoin facilement justifié de nos jours, veulent retrouver l'état de grâce patriotique — si je puis m'exprimer ainsi — en s'intéressant à la grande et à la petite histoire.

“Témoignages d'hier”
de Jean Bruchési, ouvrage de **305 pages** est en vente dans toute librairie.

La fabrication du pain au Canada

Le pain, sous toutes les latitudes, occupe une telle place dans la vie de l'homme et dans son histoire qu'il n'est pas hors de propos de rappeler, en quelques lignes, les plus lointaines origines de sa popularité universelle.

La cuisson du pain évolua de pair avec le dégagement des peuples de la barbarie. Dès que l'homme récolta le blé, il est probable qu'il consuma cet aliment d'abord bouilli dans l'eau, à la façon du riz. Plus tard, le faisant sécher au feu, il le broya pour en confectionner une pâte à cuire sur la braise, dans des assiettes de métal.

La cuisson du pain devint un art seulement après la découverte de la fermentation et l'invention du four. Déjà au temps d'Abraham, les Hébreux consommaient le pain azyme; mais sous Moïse, ils le cuisaient avec ou sans levain. Quant aux Grecs, ils attribuaient à Pan ou à Cérès l'introduction de l'art de cuire le pain. Suidas, lexicographe grec du Xe siècle, croit qu'un certain Aunus, égyptien, fut le premier à utiliser le four à pain.

C'est aux femmes d'abord que les Romains confièrent la panification. Vers 174 avant J.-C., la charge passa aux mains d'artisans spécialisés: les boulangers. La coutume prévalut si bien qu'au début de l'ère chrétienne, la Ville éternelle en comptait trois cents, groupés en une puissante corporation, œuvrant dans des boutiques bien équipées¹ et produisant plusieurs variétés de pains: pain de blé, ou de blé additionné de beurre, de lait ou d'œufs; mais le pain raffiné se préparait avec le jus de raisins secs.

Le pain semble avoir pénétré en Gaule avec les colons phocéens qui fondèrent Marseille, et de là, sa consommation se serait étendue vers le nord de l'Europe. Selon Pline, l'idée de se servir de la levure dans la pâte serait d'abord venue aux Gaulois. Toujours selon l'auteur de l'"Histoire naturelle", le mélange le plus populaire de l'époque se composait de farines de fève, de froment et de millet.

Les Anciens connaissaient le secret, perdu aujourd'hui, pour faire un pain d'orge sustentateur dont les Romains nourrissaient les gladi-

¹ Les fouilles de Pompéi ont permis l'exhumation de boulangeries entières: pétrin, four, pilon, réserve de farine, etc. Des pains pétrifiés furent retrouvés intacts sur des tables de pierre près desquelles se dissimulait la cassette servant de caisse, contenant encore quelques pièces d'argent. Voir: C. W. Ceram, "Des Dieux, des tombeaux, des savants", Paris, Plon.

teurs à cause de sa valeur nutritive et de ses qualités rafraichissantes. Hippocrate, dit-on, écrivait même un livre pour en vanter les propriétés médicinales. De nos jours pourtant, l'orge est surtout utilisée dans la nourriture pour animaux et par les brasseurs.

Le pain demeure toujours l'aliment de base de la plus grande partie du monde civilisé. Hérodote relève une préférence des Egyptiens pour la farine de millet, et c'est d'eux que les Hébreux apprirent à faire le pain levé, à peu près tel que nous le connaissons. La recette passa en Asie, d'où les Romains l'importèrent; les Grecs la reçurent ensuite, enfin, les Gaulois.

Bien que les Européens ne furent pas les premiers à cuire le pain, ils ont été, depuis les Romains, les plus grands propagandistes du pain blanc.

Il ne saurait être question de raconter ici les innombrables incidences historiques engendrées par l'abondance du pain, ou, plus encore peut-être, par sa rareté. Transformations sociales provoquées par les repus, ou révoltes des affamés; expansion des échanges commerciaux entre nations ou blocus des vivres comme tactique militaire ou politique; implications diététiques ou conséquences médicales, l'histoire du pain s'écrirait en de nombreux tomes.

Les origines canadiennes

Les premiers colons préparaient et cuisaient leur propre pain, le noyau réduit de la population ne facilitant pas une grande division du travail. Les citadins, toutefois, furent obligés de bonne heure de s'approvisionner chez le boulanger. Pierre Joly, de Québec, est le seul boulanger qui se voit décerner une mention spéciale dans l'industrie canadienne du pain². Ces artisans servirent, semble-t-il, à leur clientèle plus de mécomptes que de miches bien pesées et dodues puisque l'intendant Duchesneau, le 11 mai 1676, enjoint aux boulangers de Québec d'avoir à garder en boutique un stock de pains blancs et bruns suffisant pour répondre à la demande. Ce qui dénote un signe d'abondance, pour l'époque, de la précieuse denrée. Lescarbot le confirmerait:

Mais nous avons eu quelquefois demie douzaine d'Eturgeons tout à coup que les Sauvages nous ont apportez, desquels nous prenions une partie en payant, et le reste on le leur permettoit vendre publiquement et troquer contre du pain, dont nôtre peuple abondoit³.

² *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*, T. VI, p. 113.

³ Marc Lescarbot, "Histoire de la Nouvelle-France", Paris, Tross, 1866, p. 155.

Et Lafitau, parlant du pain de cassave, écrit :

Le pain de Cassave est un bon aliment, & d'un goût très-savoureux ; quelques-uns le préfèrent au pain de froment ; mais pour le manger bon, il faut le manger frais d'un jour ou deux ; il se conserve néanmoins très-longtemps, sur-tout quand on l'a fait sécher pendant quelque temps au Soleil. On lui donne aussi une telle préparation, qu'il devient comme une espèce de biscuit, dont les Européens qui trafiquent dans ces quartiers, font leurs provisions pour leurs voyages de long cours. Le pain commun est de l'épaisseur d'un demi-doigt ; on en fait de plus mince, qui a encore plus de délicatesse.⁴

Plus loin, il note encore :

Plusieurs Nations Sauvages font du pain de purs fruits séchés & réduits en farine. Ce pain est fort dur, mais assez savoureux. Celles du Nord qui vivent la plus grande partie du temps de leur pêche, & qui ne sèment point, font aussi du pain de poisson séché, & boucané au soleil. Elles le brisent dans des piles & le réduisent en farine comme on fait le bled.⁵

Il était formellement interdit aux boulangers de vendre vin ou liqueur. En 1677, le Conseil souverain limite à trois le nombre des boulangers *licenciés* dans la ville de Québec et il fixe à vingt deniers le prix de détail d'un pain blanc pesant onze onces (équivalence moderne de poids), et à deux sous la livre pour le pain *brun*, le poids dûment indiqué sur chacun. Le même Conseil, encore en 1677, établit la coutume, pratiquée par la suite, qui permet à l'acheteur d'*essayer* (soupeser) le pain pour en jauger le poids et en déterminer le prix.

Les raisons du consommateur pour se méfier ne manquaient pas, les boulangers ayant été maintes fois accusés de réduire pesée et qualité, mais non le prix. Le procureur du roi, le 18 novembre 1687, condamne à huit livres d'amende les infractions au poids du pain⁶. Le même poursuit Maximilien Chefdeville pour avoir vendu du pain à prix prohibé, le 1er décembre 1688⁷.

Le 22 octobre 1697, un règlement est édicté pour *taxer* le pain⁸. Le 16 juin 1700, encore le procureur du roi qui poursuit Estienne Forestier pour violation au poids du pain vendu⁹.

Les colons s'avancent des fonds l'un à l'autre pour subsister ; mais une fois le pain mangé, on en diffère trop le paiement. D'où poursuites

⁴ "Mœurs des Sauvages Américains" ... etc., Paris, MDCCXXLV, p. 93.

⁵ *Ibid.*, p. 96.

⁶ Bailliage de Montréal, Archives judiciaires.

⁷ *Ibid.*

⁸ Registres des Audiences, AJM.

⁹ *Ibid.*

et contestations de pleuvoir. Entre autres : Antoine Legros intente action contre Denis Huguet, le 11 mars 1687, pour blé, beurre et pain ; François Blot, boulanger de son métier ¹⁰, contre François Lory, pour douze livres, le 23 décembre 1687 ; Antoine Poudret contre Maximilien Chefdeville, pour fagots et pain, le 11 janvier 1689 ; Gabriel Cardinal contre Nicolas Lemoyne, le 19 juin 1691, pour bois et pain ; cinq livres pour du pain, le 2 décembre 1692, entre Maximilien Chefdeville et Jean Lebourhis ¹¹.

Jusqu'à 1703, rien de bien nouveau ne se fait jour sur de telles situations ; mais la même année s'édicte un règlement qui dénonce les boulangers de Montréal et de Québec omettant de *marquer* leurs pains dans le dessein de frauder ou par négligence, et ce, en violation d'une ordonnance antérieure de Juchereau, le 2 décembre 1695, les obligeant d'indiquer la marque de commerce qui identifie leur marchandise. L'absence de détails (normes, dessins, modèles, fac-similés) concernant ces marques de commerce est regrettable, ils représenteraient, de nos jours, un vif intérêt.

Toujours en 1703, le 12 janvier, le procureur du roi pose des règles pour régir les boutiques des boulangers et le prix du pain ¹², et le 5 juin suivant, il lève une contravention aux sieurs Mathurin Parent, Fleurentin et Nicolas Perthuys pour avoir violé les règlements applicables aux cabaretiers et aux boulangers.

10 mai 1709. Quelques années ont passé, effaçant sans doute dans les mémoires la teneur des prescriptions sur le commerce du pain, au point qu'un nouveau règlement s'impose : il vise ceux qui veulent tenir boulangerie et vendre le pain ¹³.

On ne peut passer sous silence le rôle que joue à cette époque le *pain bénit* et les privilèges qu'on lui reconnaît.

Le Pain-beni est recommandable pour bien des raisons, par les significations mystérieuses qu'il a, & par les effets admirables qu'il produit. Quand on le prend avec les dispositions nécessaires, il aide à effacer les pechez veniels, & à exciter des bons mouvemens dans le coeur de ceux qui le mangent avec devotion. Il peut même par la vertu des prieres de l'Eglise chasser quelquefois les Démons des corps des possédez, & guérir les maladies, les grands Saints s'en étant utilement servi pour produire

¹⁰ Il traduit aussi en cour Jean Peladeau, le 13 mars 1691, pour location d'un fournil, tandis que Jacques Lebert, le 17 août 1688, avait eu maille à partir avec un certain Duplez pour se faire payer de la cheminée qu'il avait reconstruite à l'Hôtel-Dieu de Montréal. (Registre des Audiences, AJM).

¹¹ Registre des Audiences, AJM.

¹² Registre des Audiences, AJM.

¹³ *Ibid.*

ces effets : Ce qui fait connoître qu'il ne faut pas user de ce pain comme d'une viande commune, & qu'on le doit toujours manger avec respect & devotion. Ce seroit une impiété de le donner à des animaux. Comme il est la marque de l'union qui doit être entre les Fideles, c'est un abus d'en donner de plus gros morceaux aux uns qu'aux autres. C'en seroit un plus grand de le vendre au profit même de la Fabrique, & ce seroit une simonie de le vendre plus cher à cause qu'il est beni.¹⁴

A l'approche de la Conquête, en juin 1757, la ration journalière de pain tomba à un quart de livre par personne. La famine jetait son ombre sur la Nouvelle-France. A l'instar des populations européennes durant les années des deux guerres mondiales, on fait la queue aux centres de distribution.

22.9bre 1756 ... Comme l'année a été fort mauvaise, on mêle des pois avec la farine pour faire le pain, quart de pois sur quart de farine. On avait voulu d'abord y mêler de l'avoine ; le mélange s'en faisait mieux et le pain était meilleur ; mais l'avoine ne produit presque pas de farine, elle ne donne que du son. Par une ordonnance de police il a été réglé ici qu'on ne distribuerait le pain au public que dans l'après-midi. J'ai été voir cette distribution. Elle présente l'image d'une famine. On se bat à qui approchera du guichet par lequel on passe le pain. Ceux qui n'en peuvent approcher tendent leur ordonnance au bout d'un bâton. C'est un spectacle dont il faudrait éloigner, surtout, les prisonniers anglais qui viennent tous les jours y assister et qui ne manquent pas d'en tirer des conséquences.¹⁵

Vingt ans après la Cession de la colonie, si le spectre de la famine s'est évanoui, les récidives, par contre, persistent à troubler la vente du pain. Avant de terminer cet article, laissons Borthwick nous apporter des précisions :

The Justices of the Peace in those early days of Montreal's History had the regulating of the price of bread as is seen in the following order: Monday, 5th September 1785. — At a meeting of His Majesty's Justices of the Peace, this day, it is ordered that the price and assize of bread be as follows, viz: The brown loaf of 6lbs. at 7½ or 15 sols. The white loaf of 4lbs. at 7½ d, or 15 sols, and the several bakers do conform thereto and mark the initials of their names on their bread.

On the 1st January, 1787, the same three Justices mentioned last year assize the price of bread at 5d, or 10 sols.

¹⁴ *Rituel du Diocèse de Québec*, publié par l'ordre de Monseigneur l'Evêque de Québec. A Paris, chez Simon Langlois, rue Saint-Etienne des Grès, au Bon Pasteur, M.DCC.III. Avec privilège du Roy, p. 380.

¹⁵ *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour 1923-1924*, p. 244, Journal de Bougainville.

The first instance of selling bread short of the weight is on the 14th August, when a baker is condemned in costs for doing so. On the 2nd January 1788 the bread is 5d or 10 sols.

The following bakers appeared and received licence to bake and sell bread for one year without intermitting their said trade for the space of three days together. Louis Landry, Montreal; Hyacinthe Poitevin, Recollet suburbs; Chas Detrotel, Recollet suburbs; Frs Desmarchais, St. Lawrence; Joseph Dufaut, Montreal; Philip Brookman, Montreal; Chs La Tulippe, St. Lawrence suburbs; Louis Beaulieu, St. Lawrence suburbs; Chs Beaulieu, Quebec; Frs Destrotel, Montreal; Levis Solomon, Montreal; Pierre Martineau, Quebec suburbs; Etez Cadieux, Vve LaGalle, Recollet suburbs; Wm Logan, Montreal; Louis Gauthier, St. Lawrence suburbs; Solomon Mittleberger, Montreal; Joseph Berlinguet, St. Lawrence suburbs.

On Wednesday, the 24th September, a special session of the judges was held to receive a memorial from the bakers. There were present the following: James Mc-Gill, Edward Southouse, Hertel de Rouville, Sen^r, Jas. Finlay, Simon Sanguinet, Portiere (*sic*) Lamarc, J. Bte Adhemar. The petition reads: "A memorial of the bakers in the town and suburbs of Montreal, respecting the present scarcity of wheat and praying the price of bread may be augmented during the remainder of the present month." It was resolved that the Justices of the peace are not by law empowered to make any alterations with the price or assize of bread till the expiration of the present month and that it be recommended to the bakers to continue furnishing bread as usual agreeable to the recognizance they have entered into on pain of forfeiting the same. The Justices at the same time assuring them that although they cannot afford them immediate relief by breaking through a positive law, they promise them that in proceeding to fix an assize for the ensuing month, they will make them a reasonable compensation.

On Monday, the 6th October, the Justices again meet and fix the price of bread at 8d or 16 sols, agreeably to the request of the bakers.¹⁶

Fernand LEFEBVRE

¹⁶ *History of the Montreal Prison*, Montréal, Périard, 1886, pp. 233-238.

Hakluyt et le mot "esquimau"

Dans deux études antérieures,² l'auteur cite une vieille relation attribuée à Richard Hakluyt,³ intitulée habituellement "A discourse of Western planting" et rédigée paraît-il vers 1544. Ce document est resté inédit jusqu'en 1877. Sur la foi d'un mot, *esquimaves*, Jacques Rousseau s'est demandé si le texte ne serait pas plutôt des environs de 1625 ou du moins postérieur à 1612. C'est alors qu'apparaît pour la première fois dans la littérature le mot *esquimau*, sous la forme *excomminqui* (pluriel latin, Biard 1612). Par la suite, le missionnaire Biard emploie *excomminquois* (1616), en français, puis, après 1632, les *Relations des Jésuites* utilisent fréquemment *esquimau* et d'autres graphies de prononciation équivalente. L'opinion précitée se justifiait d'autant mieux que la baie d'Hudson, connue dans les vieilles relations comme la "grande baie", n'a été découverte par Hudson qu'en 1610. Le texte d'Hakluyt mentionnant précisément la "Grande bay", il semblait normal d'assimiler celle-ci à la baie d'Hudson. L'éditeur d'Hakluyt, en 1889, avait en outre noté que la couverture du manuscrit du "Discourse of Western planting", portant la date 1584, n'était pas l'originale.

Advenant le cas où l'hypothèse précédente serait rejetée et que l'on démontrerait hors de doute qu'Hakluyt avait bien rédigé son manuscrit en 1584, Jacques Rousseau suggérait l'hypothèse d'une interpolation lors d'une copie postérieure de l'original et concluait: "Même si Hakluyt a emprunté le mot d'une source française inconnue, il ne peut être sensiblement antérieur, parce que les Français s'établirent autour du golfe Saint-Laurent au début du dix-septième siècle seulement. Si Hakluyt est l'auteur du "Discourse of western planting, 1584", le manuscrit publié par Goldmid⁴ pourrait être une copie retouchée du dix-septième siècle. Sans rejeter l'*esquimaves* d'Hakluyt, il faut le considérer avec quelque doute, jusqu'à une étude plus critique du manuscrit."⁵

Malgré la prudence employée pour formuler ces hypothèses, il restait néanmoins place pour une troisième solution. Le premier, le professeur E. E. Rich, de St. Catherine's College, de l'Université de Cambridge, lors d'une conversation avec l'auteur des lignes précitées, avait émis des doutes sur l'interprétation et concluait à l'authenticité du manuscrit.

Depuis, le professeur D. B. Quinn, de l'University College of Swansea (University of Wales) a transmis à Jacques Rousseau (avril 1956) des commentaires des plus intéressants sur ces points. Ils l'obligent à modifier légèrement les vues émises, non pas sur l'origine du mot *esquimau*, mais sur la date de son apparition dans la langue française.

Admettant pour les besoins de la discussion que le manuscrit d'Hakluyt est bien de 1584, et renonçant à l'hypothèse de l'interpolation (tant que cette opinion sera basée uniquement sur la présence du mot *esquimawes* dans le manuscrit), on a le droit de se demander si *esquimau* ne serait pas né au moins un quart de siècle avant la venue des missionnaires Jésuites en Acadie.

A titre d'hypothèse, se basant sur les notes du Prof. Quinn, reproduites à la suite, on peut conclure :

1. Le mot *esquimau*, incontestablement français, — et sur ce point la présente note ne change rien aux conclusions générales de l'article antérieur, — pourrait devoir son origine aux navigateurs français fréquentant le golfe Saint-Laurent dans la seconde moitié du XVI^e siècle et particulièrement aux environs de 1580. Eux-mêmes l'auraient tiré du montagnais.
2. La plus ancienne mention du mot, sous la forme *esquimawes*, se trouve dans un manuscrit d'Hakluyt de 1584, découvert au siècle dernier et publié en 1877.
3. Les plus anciennes mentions imprimées sont celles des *Relations des Jésuites*: Biard en 1612 (pluriel latin *excomminqui*), le même missionnaire en 1616 (français *excomminquois*), puis en 1632 et à la suite, de très nombreuses mentions sous la graphie *esquimau* ou d'autres.
4. La "graunde bay" de Hakluyt est le golfe Saint-Laurent.

Il reste à découvrir ce mot dans des relations antérieures à celle d'Hakluyt, mais dans l'état actuel de nos connaissances, la présente hypothèse semble la plus vraisemblable.

Voici maintenant, in extenso, les commentaires du Prof. Quinn sur le problème discuté précédemment.

Notes

1. Comme la présente mise au point est basée surtout sur les commentaires du professeur Quinn, j'ai cru normal d'ajouter son nom comme co-auteur. On est prié de noter toutefois qu'elle n'était pas rédigée pour publication, mais pour mon information. Jacques Rousseau.
2. A) Rousseau, Jacques. Samuel de Champlain, botaniste mexicain et antillais. *Les Cahiers des Dix*, 16: 39-61. 1951. (Voir notamment pp. 40-41, ou pp. 5-6 du tirage à part). — B) Rousseau, Jacques. L'origine et l'évolution du mot "esquimau". *Les Cahiers des Dix*, 20: 179-198. 1955. (Voir notamment pp. 181 et 193-194). Cette dernière étude, malheureusement, était sous presse quand j'ai reçu les commentaires du professeur Quinn. J.R.

3. Hakluyt, Richard. "A discourse on Western Planting, 1584", first printed by Charles Deane as Vol. 2 of *Documentary History of the State of Maine* (Collections of the Maine Historical Society, 2nd ser., 1877), and reprinted in *The Voyages of the English nation to America, collected by Richard Hakluyt, preacher*, edited by E. Goldsmid, Vol. 2, pp. 169-276, 1889.
4. J'aurais dû écrire: "le manuscrit publié par Deane et plus tard par Goldsmid", J.R.
5. Rousseau, Origine et évolution du mot "esquimau", op. cit. pp. 193-194.

"The suggestion that Richard Hakluyt's "A particular discourse" (usually known as *The discourse of western planting*) is, in its surviving MS, a redaction of circa 1625 with interpolations is an interesting one but it cannot be sustained. Perhaps the following notes will make this clear:

1. The manuscript is clearly written throughout in a hand of the period 1580-90 without interpolations. This MS (now in the New York Public Library) has been edited by E.G.R. Taylor, *The writings and correspondence of the two Richard Hakluyts* (2 vols. Hakluyt Soc. 1935), and it is, with scarcely any doubt whatever one of the copies made for Hakluyt himself late in 1584 or early in 1585, that is within some six months after its first composition. I have checked the passage cited by Dr. Rousseau from photostats of the MS and find that the version given in Taylor, II, 269, is an accurate one.

2. If the passage is not an interpolation from whom did it derive? Richard Hakluyt at the opening of 1584 was acting as embassy chaplain in Paris and was busy collecting "intelligences" as he tells Sir Francis Walsingham on 7 Jan. 1584 from Rouen (and Le Havre), Dieppe and St. Malo about French activities in American waters during recent months. So far as Rouen (and Normandy generally) was concerned we do not know who his informant was but he sent Hakluyt an account of a Norman voyage along the coasts of North America from Cape Breton to Maine in 1583, the MS of which, in Hakluyt's hand, I recently found, (Brit. Mus., Additional MS 14027, ff. 289-90) and which is mentioned also in Taylor (II, 227, 266). It was, however, the St. Malo men who had recently penetrated into the interior. He tells us (Taylor, I, 205; II, 233) that he heard from the skinner Valeron Perosse and Mathewe Grainer of Paris that he had bought valuable "sable", beaver and otter skins from St. Malo men, brought from America in August 1583, along with bison skins sold to the Dutch. What Perosse told him of the destination of the expedition he does not say. His second source of information was Monsieur de Leau of Morlaix in Brittany who saw

him in Paris in the spring of 1584 (Taylor, II, 228), and told him that the St. Malo men had in 1583 "discovered the sea on the backside of Hochelaga" (i.e. either Lake St. John up the Saguenay, or Lake Ontario up the St. Lawrence itself). His third source of information was John de la Marche and a Mr. Pryhouse (Prideaux?) both of Guernsey, the latter of whom he met in London in September 1584, having just come from St. Malo (Taylor, II, 278-9). Pryhouse said that in August 1584, after a further expedition, five ships with two Indians and rich commodities reached St. Malo from "Canada and the Contries up the Bay of St. Laurence", and that a further expedition was contemplated for January 1585.

3. With this information it is now possible to discuss the passage on which Dr. Rousseau has commented — "the Esquimawes of the graunde Bay" (Taylor, II, p. 269). The "graunde Bay" is not either Hudson Bay or Davis Strait but the Gulf of St. Lawrence. This is amply shown in another passage (Taylor, II, 235) — "the savages of the graunde Baye and all along the mightie Ryver that ronnet up to Canada and Hochelaga". The word "Esquimawes" is, therefore likely to have come from one of Hakluyt's three informants on the Breton voyage of 1583, Valeron Perosse, Mathewe Grainer, or M. le Leau, or else from one of his informants on the 1584 voyage, John de la Marche or Mr. Pryhouse. As it was the latter who mentioned the two Indians brought by the Bretons to Hakluyt a probable source of the word is Mr. Pryhouse. If this reasoning is correct and if the word is Montagnais then the Indians brought home by the Bretons were in all probability Montagnais. Further, if they were Montagnais the expedition must have traded with Indians on the north shore of the Gulf of St Lawrence or along the north bank of the River St Lawrence. In view of the summer trading confluence of Indians, Montagnais and Huron-Iroquois, at Tadoussac and the later use of this by the French for trading purposes it would seem reasonable to suppose that the French got at least part of their furs at the mouth of the Saguenay and picked up two Indians and the word "Esquimau" there. The conclusion must therefore be that "Esquimau" reached St Malo in 1583 or 1584, was brought into England in 1584 by Hakluyt, and was written in the present manuscript of his discourse either late in 1584 or early in 1585." (19 April 1956, D.B. Quinn).

Jacques Rousseau,
Directeur du Musée de
l'Homme du Canada.

D. B. Quinn,
Department of History
University College of Swansea
University of Wales.

Les drapeaux de l'infanterie française en Nouvelle-France pendant la guerre de Sept Ans

Il est une vénérable tradition, étayée d'ailleurs par des textes, suivant laquelle les drapeaux des unités d'Infanterie servant en Canada furent brûlés en l'Île de Sainte-Hélène à Montréal avant la capitulation qui mit fin à la souveraineté de la France en Amérique du Nord. On lit, en effet, dans le Journal du Maréchal de Lévis: "M. le Chevalier de Lévis voyant avec douleur que rien ne pouvait changer la détermination de M. le Marquis de Vaudreuil, voulant épargner aux troupes une partie de l'humiliation qu'elles allaient subir, leur ordonna de brûler leurs drapeaux pour se soustraire à la dure condition de les remettre à l'ennemi". Ce texte est confirmé par la considération suivante: à cette époque, il existait des usages non codifiés mais que l'on nommait "les lois de la guerre" et parmi ceux-ci se trouvait l'énumération des honneurs de la guerre que le vaincu recevait après la capitulation d'une place. Parmi ces marques de déférence était le droit pour la garnison de sortir "avec armes et bagages, mèche allumée, tambour battant, drapeaux déployés, etc., etc."... Lorsque la garnison avait des drapeaux, ce détail est toujours spécifié comme ce fut — par exemple — le cas à Louisbourg en 1745. Or, dans le projet de capitulation que Vaudreuil soumit à Amherst, en 1760 et que celui-ci repoussa, il n'est pas fait mention de drapeaux — ce qui incite à penser qu'ils avaient déjà été brûlés.

Le souci que manifeste Lévis de soustraire ses troupes à l'humiliation de rendre ses drapeaux à l'ennemi montre combien est erroné le préjugé suivant lequel dans la France de l'ancien régime ces emblèmes n'avaient pas le caractère de symbole sacré qu'ils eurent sous la Révolution. C'est une opinion souvent répandue que les drapeaux n'étaient alors que des sortes de jalons servant à l'alignement des troupes. Il est démontré dans le texte de Lévis qu'ils avaient aussi une autre attribution. On doit, toutefois, admettre qu'ils servaient aussi à l'alignement comme servent de nos jours les fanions de compagnie et de bataillon qui les ont remplacés.

La grande différence entre les drapeaux d'autrefois et ceux d'aujourd'hui réside dans leur nombre et leurs dimensions. De nos jours, il n'existe qu'un seul drapeau par régiment d'Infanterie et un seul pour tous les bataillons de Chasseurs à pied. Sous l'ancien régime, il n'y

avait aucune règle fixe et les auteurs qui ont traité de cette question sont d'accord sur ce point. Pour comprendre cette particularité, il faut se souvenir que jusqu'au XVI^e siècle chaque capitaine donnait un drapeau à sa compagnie. Lorsque furent créés les régiments, il y eut la compagnie du colonel ou compagnie colonelle qui eut un drapeau particulier et en quelque sorte privilégié. Sa dimension était considérable par rapport à nos drapeaux d'aujourd'hui. Il était, dans la majeure partie des unités, tout blanc semé de fleurs de lys d'or. Un second drapeau l'accompagnait, à la Croix blanche avec des cantons dont les couleurs variaient suivant les Régiments. Ces deux emblèmes ne quittaient pas la compagnie colonelle, et c'est là un fait à noter pour l'histoire des unités d'Infanterie durant la guerre de Sept ans, au Canada : il n'y eut pas de drapeau régimentaire mais des drapeaux de bataillons et des enseignes de compagnies. Treize bataillons arrivés en corps constitués avaient leur drapeau. C'était : Artois, Cambis, Bourgogne et Volontaires royaux et Volontaires Etrangers à Louisbourg ; La Reine, La Sarre, Béarn, Languedoc, Guyenne, Royal Roussillon et les deux bataillons de Berry au Canada. Quant aux enseignes de compagnie, il est malaisé de savoir leur nombre, bien que les états des unités signalent parmi les officiers, des "enseignes", grade qui impliquait la fonction de porter l'emblème de la compagnie. Il va sans dire que les petites fractions d'autres régiments venues en renfort d'effectif dans les treize bataillons n'amenèrent point de drapeau.

L'histoire des drapeaux de Louisbourg diffère sensiblement de celle des drapeaux du Canada. Au premier siège de la place, en 1745, qui se termina par la capitulation de la garnison, les troupes de France, compagnies franches de la Marine et bataillon du Régiment Suisse de Karrer, reçurent les honneurs de la guerre et regagnèrent la métropole avec leurs armes et leurs drapeaux. Au second siège, en 1758, Boscawen refusa à Drucourt les honneurs de la guerre et les troupes françaises durent rendre leurs emblèmes à la seule exception du bataillon de Bourgogne dont les soldats se mutinèrent et brûlèrent leur drapeau.

Les trophées que Boscawen et Amherst avaient facilement remportés à Louisbourg grâce à l'énorme disproportion des forces en leur faveur furent envoyés à Londres où ils furent primitivement déposés au palais de Kensington. De là, ils furent portés à l'Eglise Saint-Paul au cours d'une cérémonie imposante que la *London Gazette* du vendredi 6 septembre 1758 décrit en ces termes :

"Whitehall. Le bon plaisir du roi étant que les drapeaux pris à Louisbourg et qui furent, par la suite, transportés au palais de Kensington soient déposés à l'Eglise Saint-Paul, les détachements de

grenadiers à pied et à cheval furent rangés à la parade de Kensington à 10 heures et défilèrent devant Sa Majesté dans l'ordre suivant :

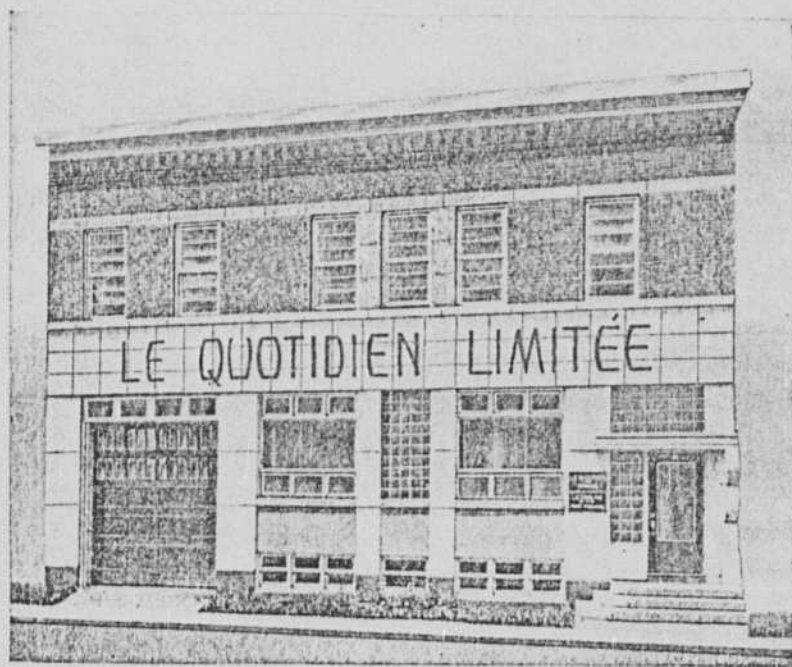
- Un sergent et douze grenadiers, à cheval ;
- Un officier supérieur et des officiers, en proportion ;
- Un détachement de quatre-vingts grenadiers de la garde à cheval ;
- puis, quatre-vingts gardes du corps avec des officiers en proportion et leur étendard, timbales, tambours et trompettes ;
- puis, un sergent et douze grenadiers de la garde à pied ;
- puis, s'avançaient onze sergents de la garde à pied portant les onze drapeaux français ;
- puis, les quatre compagnies de la garde à pied fermaient la marche.

Ils défilèrent dans cette ordonnance par Kensington, Hyde Park, Green Park, Saint James Park et par Saint James dans Pall Mall et ainsi jusqu'à la porte ouest de Saint-Paul où les drapeaux furent reçus par le doyen et le chapitre assemblés dans le chœur ; dans le même temps, à la Tour et dans St James Park, les canons faisaient feu.

Ces couleurs sont placées près de la porte ouest de la cathédrale comme un souvenir durable des armes de Sa Majesté dans la conquête de l'importante forteresse de Louisbourg et des îles de Cap Breton et de Saint-Jean".

Jean-Eric LABIGNETTE

Hommages de



LE QUOTIDIEN, Limitée

IMPRIMEURS

Adrien BÉGIN, directeur-gérant

Tél.: 837-5881

45, avenue Bégin,

LÉVIS, P. Q.